



Controle CAF courrier automatisé

Par **Fleurine**, le **16/01/2020** à **22:45**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier Automatisé de la CAF, précisant que suite à lien avec les impôts que les montant sont pas cohérent, et puis je me suis trompé lors de ma déclaration prime d'activité et des ressources annuelle.

Je précise je travaille.

1 - j ai donné mon bulletin de salaire en faite j ai déclarer Plus au lieu de moins.

2- suite à une aide financièrement avec mon ex, je devais payer les trajets pour les déposer enfants dans le sud pour chaque vacances scolaire mais celui-ci ne verse pas la totalité de la pension, malgré mes mise en demeure la pension car il y a eu un jugement au jaf mais il ne fait pas.

Par la suite, j'ai eu des difficultés de paiement pour les billets tgv, je lui ai fait part et Il m'a m'envoyé de l'argent mais dans la somme versé comprend les prix du trajet tgv et le reste c est la pension, sauf que lorsque j'ai vérifié mon compte il a mentionné pension.

Comment je vais faire pour expliquer à la caf vue que j'ai déclaré que le reste de la pension, est ce qu'il fallait que je mentionne la totalité alors que c est une aide financière (même si j'ai la preuve par sms des échange en disant qu'il a envoyé l'argent pour acheter les billets et le reste c est la pension) actuellement j'ai une requête pour demander soit il paye la totalité des trajets ou soit une révision de la pension.

Je ne peux continuer à vivre comme ça, Cela me met dans la m...

J'assume entièrement mon erreur mais Dite moi ce que je dois faire, ce n'est pas grave si je dois rembourser les indus.

C'est en lisant, les commentaires et les forums que j ai constaté que je devais tout déclarer, je ne savais pas mais pour en être sûr je préfère votre avis en la matière.

Merci d'avoir prit vos temps

Ps: mois aussi je paie des impôts, je dis ça car pas mal de personne critique ils ont la perfection de nature.

Par **Tisuisse**, le 17/01/2020 à 08:29

Bonjour,

Pour la PA impayée dans sa totalité, vous demandez, votre jugement en mains, à un huissier de faire une saisie directe sur salaires, non seulement pour les arriérés actuels mais pour les PA à venir. L'employeur de votre ex exécutera cette décision.

Par **Fleurine**, le 17/01/2020 à 09:27

J'ai déjà mis en place un huissier depuis décembre l'année, après le jugement, mon avocate ne m'a pas dit que je devais faire signifier, Et je n'avais pas connaissance, j'ai envoyé de nombreuse mise en demeure pensant que avec le jugement c'était exécutoire. On m'a fait tourner en rond pour après de la part d'un juriste qu'il n'était pas signifier chose que je ne savais pas.

Et j ai fait la démarche depuis peu, auprès d'un huissier à son domicile pour le faire signifier chose faite, là j'attend, l'autre démarche qu'il va mettre car j ai envoyé il y a quelque jour les documents.

Par **nihilscio**, le 17/01/2020 à 09:45

Bonjour,

[quote]

vous demandez, votre jugement en mains, à un huissier de faire une saisie directe sur salaires,[/quote]

L'huissier n'est pas habilité à cela. La saisie sur salaire doit être demandée au juge de l'exécution. Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115>

Par **Fleurine**, le **17/01/2020** à **10:21**

L'huissier à Lyon m'a dit qu'il va contacter celui-ci suite au dette car j'ai fait signifier et le processus va être fait.

Après, la démarchage qu'il doit employer, je ne sais pas. Je sais qu'il va faire le nécessaire.